

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Une assemblée de consultation publique se tiendra le 11 avril 2023 à 18h45. L'assemblée de consultation portera sur le projet de règlement de démolition no 541-23 et le projet de règlement 540-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Les projets de règlement 540-23 et 541-23 sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité.

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de l'assemblée de consultation publique.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-troisième jour de mars deux mille vingt-trois.

La greffière-trésorière et directrice-générale,

Audrée Pelchat

Certificat de publication (règlement no. 535-23)

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14h30 et 16h 00, le 23^{ième} jour de mars deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour de mars deux mille vingt-trois

La greffière-trésorière et directrice-générale,

Audrée Pelchat